

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 SEPTEMBRE 2017****Numéro**

DEL 2017.09.20/141

Le **mercredi 20 septembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Thème : RESSOURCES
HUMAINES 2****Objet : ARBRE DE NOËL
2017.****Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA-PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc.

Convocation**Date :** 12/09/2017**Affichage :** 12/09/2017**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à BREUIL Marc.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23**Nombre de
suffrages
exprimés :** 29**Absents excusés :**

BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault,
CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric,
MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND
Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Jacques JALADE

Le traditionnel arbre de Noël pour l'année 2017 aura lieu dans le courant du mois de décembre prochain. L'organisation de cette activité sera cette année portée par les services de la Communauté de Communes du Briançonnais (pour ce qui concerne la partie à destination des enfants du personnel) avec un appui technique et logistique des agents de la ville de Briançon (notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Services Techniques).

L'organisation à destination du personnel retraité de la Ville de Briançon reste à la charge de notre collectivité.

Cet événement est dédié :

- Aux enfants du personnel municipal, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- Aux personnels retraités des services municipaux.

Cette fête engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le conseil municipal délibère pour que les charges relatives à ces manifestations soient ventilées entre les différents bénéficiaires.

La Commune a inscrit au budget une somme de 6500,00€ dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation, répartie de la façon suivante :

- Participation aux frais relatifs au spectacle proposé aux enfants et organisé par la CCB ;
- Frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûters à hauteur de 25,00€ par enfant. Frais engagés par la CCB et refacturés à la commune ;
- Frais liés aux personnels retraités pour un montant de 23,00€ par retraité, ces frais sont directement engagés par la commune.

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver la répartition de la somme de 6500.00 € (SIX MILLE CINQ CENTS EUROS) dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation ;
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 27 SEP. 2017
TRANSMIS LE 27 SEP. 2017
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.